République française
Mairie de SUZE

LISTE DES CONCESSIONS DONT L'ÉTAT D'ABANDON A ÉTÉ CONSTATÉ

Le 28/04/2023, 15 h, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales et conformément à notre avis en date du 06/03/2023 affiché le 06/03/2023, à la porte de la mairie et à l'entrée du cimetière, nous sommes transportés au cimetière communal des Jaux, assisté de Monsieur Fabien Lombard (1er adjoint)

Avons fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon de la concession ci-dessous désignée :

CIMETIÈRE DES JAUX

Cimetière des JAUX N°15

Extrait du procès-verbal de constat d'abandon affiché à l'entrée du cimetière des Jaux et à la porte de la Mairie le 28 avril 2023

Fait à Suze le 28/04/2023

Le maire,
Bérangère DRIAY

MAIRIE DE SUZE
PROME ★ 26400 ★